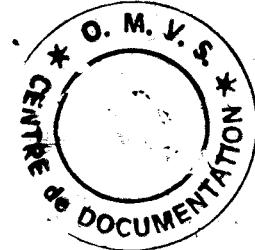


10689

PF
05-93

Une Approche Pionnière en Décentralisation

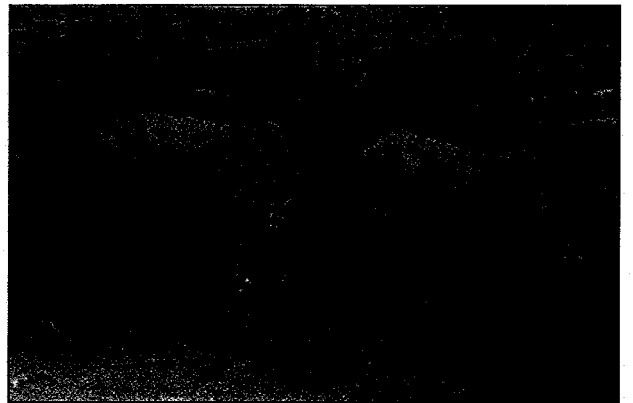
Guide du Formateur en Décentralisation
et en Développement Local



N° 4

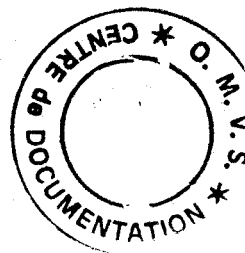
La législation pastorale et la
Gestion des conflits entre
Agriculteurs et Eleveurs

**Appui-conseil aux
collectivités locales**



**La Fondation Konrad Adenauer et
La Direction de l'Expansion Rurale**



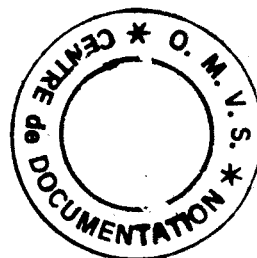


GUIDE DU FORMATEUR EN DECENTRALISATION ET EN DEVELOPPEMENT LOCAL

Module n°4:

" La législation pastorale et la gestion des conflits entre
agriculteurs et éleveurs "





SOMMAIRE



I- JUSTIFICATION DU MODULE**II- PRESENTATION DU MODULE**

2.1- Objectif général

2.2- Objectifs opérationnels

2.3- Découpage du module en cours

III- PROGRESSION PEDAGOGIQUE

COURS N° 1 : ANALYSE DES DIFFICULTES DE GESTION DES ESPACES PASTORAUX

COURS N° 2 : STRUCTURES DE GESTION DE L'ESPACE PASTORAL

COURS N° 3 : GESTION DES CONFLITS AGRICULTEURS - ELEVEURS

IV. RECOMMANDATIONS**V- SUIVI - EVALUATION DE LA FORMATION****CONCLUSION****REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES****.. ANNEXE**





I

JUSTIFICATION DU MODULE



Comme dans la plupart des pays africains, le secteur de l'élevage constitue au Sénégal un maillon essentiel de l'économie à travers la promotion des exportations, la création d'emplois et la satisfaction des besoins alimentaires des populations rurales et urbaines.

Près de 350 000 familles s'adonnent à l'élevage qui contribue au P.I.B pour 7,4%.

Malgré cette position, l'élevage n'est pas considéré de fait comme un acte de valorisation de la terre, alors que l'animal sera toujours la seule machine susceptible de transformer l'herbe en protéines organoleptiquement intéressantes pour l'alimentation humaine.

C'est pourquoi, ce thème que nous abordons soulève des interrogations, mais traite des préoccupations quotidiennes des éleveurs, des agriculteurs et des conseillers ruraux.

Ce thème sera traité à partir des Décrets 80 - 268 du 10 Mars 1980 portant organisation des parcours du bétail et fixant les conditions d'utilisation des pâturages, et 86 - 275 du 10 Mars 1986 portant réglementation de la mise en fourrière des animaux errants qui constituent à n'en pas douter les deux textes qui interpellent le conseil rural, l'éleveur et l'agriculteur pour la gestion de l'espace pastoral et les conflits.

